

société civile ; car s'il lui fallait se charger elle-même des dépenses que nécessitent ces diverses œuvres, elle se priverait par le fait même, de deux sources les plus précieuses de revenus : celle des dons et offrandes spontanés faites aux institutions religieuses, et qui tariraient infailliblement par la suppression de ces admirables institutions ; et celle non moins précieuse du dévouement personnel de ceux et celles qui dirigent ces institutions ; il faudrait mettre le tout à la charge de l'État qui aurait à payer trois fois plus cher, comme le prouve l'expérience qu'en a faite la France, et cela pour avoir un résultat inférieur. Il est démontré en effet par les statistiques que l'enseignement des écoles de l'État coûte deux et trois fois plus que celui des congrégations religieuses enseignantes ; et la supériorité scientifique et morale de ces écoles tenues par les communautés enseignantes est mise hors de toute contestation par les résultats des examens, et par l'obtention des diplômes et des bourses accordés à la capacité des élèves.

C'est pour nous un mystère que cette haine aveugle d'un gouvernement comme celui de la France actuelle contre les institutions religieuses de son pays, poussée jusqu'au point d'en sacrifier les intérêts pécuniaires à un degré ruineux ; et de compromettre l'avenir moral et religieux de ses enfants. Que le Ciel préserve à jamais notre peuple encore si religieux d'un tel aveuglement !